

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Manoël DUDOUIT, Mme Aurélie VERGIN

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 16 mai 2024

Date d'affichage : 5 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Délib. n°2024-046 : RH - modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau qui recense les effectifs de la commune pour permettre l'avancement de grade de deux agents :

- **Patricia GERVAIS** (agent périscolaire) passera du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à adjoint technique principal 1^{ère} classe
- **Monique QUESNEL** (agent périscolaire et d'entretien) passera du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à adjoint technique principal 1^{ère} classe

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la délibération du 26/10/2017 fixant à 100 % le taux d'avancement,

Vu l'arrêté municipal n°2021/88 du 05/08/2021 approuvant les lignes directrices de gestion (LDG) ;

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer les emplois permanents pour permettre les avancements de grade,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Modifier le tableau des effectifs comme suit :**

Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo	Grade
€ Filière technique	Agent périscolaire (école élémentaire)	35h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
C Filière technique	Agent périscolaire (école élémentaire)	35h	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
€ Filière technique	Agent périscolaire et d'entretien	32h30	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
C Filière technique	Agent périscolaire et d'entretien	32h30	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

